



Municipalité de Sainte-Ursule

Une terre d'accueil

OCTOBRE 2025

Heures **d'ouverture du** **bureau municipal**

Lundi au jeudi

8h30 à 12h00

13h00 à 16h30

Vendredi

bureau fermé

Tél. : 819-228-4345

Collecte des **ordures**

17, 31 octobre,

14 novembre

Récupération

8 et 22 octobre,

5 novembre

Matières

organiques

tous les mercredis

jusqu'au 5

novembre

Prochaine

Séance du conseil

(SALLE J-E BARIL)

mardi 11

novembre 19h30

Vous pouvez faire

parvenir vos

questions à

l'adresse suivante :

[dg@sainte-
ursule.ca](mailto:dg@sainte-ursule.ca)

jusqu'à 18h00 la

journée de la

séance

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous

Merci de votre confiance pour le mandat de Maire que vous m'avez renouvelé ainsi qu'à tout le Conseil. Nous formons une belle équipe. Ce n'est pas toujours facile, mais nous ferons en sorte d'être à votre écoute, dans le respect des règlements.

Beaucoup d'activités sont prévues d'ici la fin de l'année. Nous sommes à préparer le budget 2026.

Concernant le ponceau du rang de la Petite-Carrière, nous travaillons très fort afin d'en venir à une entente.

Merci de nous aider à améliorer la qualité de vie de tous !

Réjean Carle
Maire

COLLECTE DE SANG 2025 – RÉUSSITE

Avec un objectif de 70 donneurs, nous avons atteint 80 donneurs.

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce succès et à tous les bénévoles. Merci également à la Boucherie Dauphin ainsi qu'au député M. Simon Allaire pour leur participation.

Yvon Laurin, organisateur

UN VERGER AU PARC DES URSULOIS

Saviez-vous qu'un verger de 15 pommiers n'attend que vous, pour y cueillir toutes ses pommes rouges ? Aucun arrosage de produits chimiques n'est effectué sur ces arbres, il ne vous reste qu'à choisir celles qui vous conviennent. C'est gratuit !

Le Parc des Ursulois est situé à côté du terrain de balle et de jeux. Vous y accédez par le sentier pédestre à côté du jardin communautaire.

Mot de la directrice générale



Appel à la solidarité aux citoyens·nes de Sainte-Ursule

Chaque année, grâce au comité du **Noël du Cœur**, des familles et des personnes démunies de Sainte-Ursule reçoivent un peu de réconfort pendant les Fêtes. Ce geste de compassion fait toute la différence... mais cette année, **le comité est à risque de disparaître** faute de bénévoles responsables.

 **Nous lançons un appel à la communauté** : nous avons **besoin de citoyens·nes prêts à s'impliquer** pour coordonner, organiser et faire vivre cette belle tradition. Sans relêve, **il n'y aura pas de distribution ni d'aide aux personnes démunies cette année.**

 Vous avez du cœur, un peu de temps, et l'envie de faire une réelle différence ? Joignez-vous au comité pour que **le Noël du Cœur continue d'exister.**

 Intéressé(e) à vous impliquer ? Pour offrir votre aide ou obtenir plus d'information ? Contactez-moi par courriel dg@sainte-ursule.ca ou par téléphone 819-228-4345 poste 2450.

Merci de faire partie de cette belle chaîne de solidarité 



RÉSOLUTION # 2025-10-08

1.10 MOTION DE REMERCIEMENT AUX POLICIERS, POMPIERS ET CITOYENS POUR LEUR IMPLICATION LORS DE LA RECHERCHE DE M. GEOFFROY

Unanimement, le Conseil municipal de Sainte-Ursule tient à exprimer sa plus profonde gratitude envers les membres de la Sûreté du Québec pour leur engagement exemplaire dans les opérations de recherche menée à la suite de la disparition de M. Geoffroy, le 7 septembre dernier.

Dans ces moments empreints d'inquiétude et d'émotion, leur présence rassurante, leur professionnalisme et leur humanité ont été profondément ressentis par notre communauté. Ils ont répondu avec cœur et rigueur. Leur sens du devoir a été remarquable tout au long de cette intervention en déployant tous les moyens possibles pour retrouver l'un des nôtres.

Nous saluons également la collaboration étroite du service incendie de Sainte-Ursule, des bénévoles et les proches de M. Geoffroy, qui a permis de coordonner les efforts dans un esprit de solidarité et de compassion.

Cette mobilisation collective témoigne de la force du tissu social et du dévouement des intervenants et résidents de la Municipalité ;

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL

1.7 NOMINATION GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

QUE le Conseil municipal nomme Mme Sylvie Brunette à titre de greffière trésorière adjointe;

QUE cette nouvelle fonction soit effective à compter de ce jour, soit le 1er octobre 2025

1.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE APPEL DE PROJETS – PRACIM (VOLET 1) POUR L'AGRANDISSEMENT CENTRE COMMUNAUTAIRE

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule a pris connaissance du guide PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité de Sainte-Ursule confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

4.1 ADOPTION BUDGET 2026 RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

QUE le Conseil municipal approuve le budget de l'année 2026 tel que présenté;

QUE le Conseil approuve la quote-part pour la Municipalité de Sainte-Ursule.

4.4 MANDAT INGÉNIEUR MRC POUR PLAN ET DEVIS ET ÉTUDE HYDROLOGIQUE PONCEAU FONTARABIE

QUE le Conseil municipal mandate l'ingénieur de la MRC de Maskinongé pour la réalisation des plans et devis ainsi que de l'étude hydrologique requise pour le ponceau situé sur le rang Fontarabie ;

5.1 DÉROGATION MINEURE 3181 RANG FONTARABIE-SUITE

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'objectif de la requête, est de requérir auprès du Conseil, l'autorisation de régulariser la marge de recul latérale du garage qui est à 1,3m de la ligne de lot au lieu de 2m réglementaire.

QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la présente demande de dérogation mineure relative à l'obtention d'autorisation en vue de régulariser la marge de recul latérale du garage qui est à 1,3m de la ligne de lot au lieu de 2m réglementaire au niveau de la propriété 3181 Rang Fontarabie objet du cadastre 5570019.

QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la présente demande de dérogation mineure pour des motifs suivants :

- Le garage est déjà construit ;
- L'autorisation de la requête ne porte aucun préjudice au voisinage.

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure à la suite de la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme en vue de régulariser la marge de recul latérale du garage qui est à 1,3m de la ligne de lot au lieu de 2m réglementaire.

QUE les frais relatifs à la présente demande de dérogation mineure ne soient pas exigés, considérant qu'elle aurait dû être traitée dans le cadre de la demande initiale ;

5.2 MANDAT AU TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME POUR OBTENIR LES DROITS DE DÉNOMINATION DE RUES

QUE le Conseil municipal mandate officiellement le technicien en aménagement et urbanisme de la Municipalité de Sainte-Ursule à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour obtenir les droits de dénomination des deux nouvelles rues proposées, soit rue Arseneault et rue Chrétien;

QUE ce mandat inclut la préparation des documents requis, les communications avec les instances gouvernementales, et le suivi du dossier jusqu'à l'obtention des autorisations;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis dans le cadre de cette démarche auprès des instances gouvernementales.

Ceci est un résumé, vous pouvez toujours consulter les procès-verbaux sur le site internet de la municipalité : www.sainte-ursule.ca

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

INSTALLATION DES ABRIS TEMPORAIRES POUR AUTOMOBILES :

Extrait du Règlement de zonage #385 : Un abri temporaire pour automobiles est autorisé par terrain, à titre de construction temporaire, du 15 septembre d'une année au 15 mai de l'année suivante.

BACS ROULANTS

Extrait du Règlement numéro 455-22 concernant l'enlèvement et la disposition des matières résiduelles, adopté le 10 janvier 2023 :

Article 4. Les bacs

4.1 Bacs roulants

Les ordures ménagères doivent être placées exclusivement dans les bacs autorisés par la municipalité sur tout le territoire de la municipalité, à savoir des bacs roulants d'une capacité de 240 litres ou de 360 litres.

4.2 Nombre de bacs roulants

Chaque unité d'occupation doit disposer d'un nombre de bacs roulants suffisant.

Le nombre maximum de bacs roulants dédiés à la collecte des matières résiduelles requis par immeuble est de :

- 1° un (1) bac par adresse civique et/ou unité de logement
- 2° cinq (5) bacs pour un agriculteur
- 3° cinq (5) bacs pour les institutions, les commerces ou les industries

En cas d'exception, le nombre de bacs roulants dédiés à la collecte des matières résiduelles peut être augmenté par résolution suite à l'acceptation du Conseil municipal.

➤ Les bacs ne sont pas la propriété de la municipalité.

4.3 Entretien des bacs

L'occupant de chaque unité d'occupation est responsable de l'entretien des bacs roulants servant à la collecte régulière. Il doit les garder propres, secs et en bon état et ils ne doivent présenter aucune saillie susceptible de blesser les préposés à l'enlèvement ou déchirer leurs vêtements. Il est responsable des dommages découlant de leur manipulation.

L'occupant de chaque unité d'occupation ne peut tenir la municipalité responsable des dommages découlant de leur manipulation.

4.4 Fourniture des bacs

La municipalité ne fournira pas de bacs roulants de 240 litres ou de 360 litres, de la couleur réglementaire pour l'usage qui en sera fait. Tout propriétaire doit se procurer ledit bac chez un détaillant.

AVIS AUX CITOYENS

NOMINATION D'UN CONCILIATEUR-ARBITRE POUR LE RÈGLEMENT DE LITIGES ENTRE CITOYENS

La Municipalité de Sainte-Ursule informe ses citoyens qu'un nouveau **conciliateur-arbitre a été officiellement nommé en date du 2 octobre 2023**, conformément à la résolution municipale adoptée à cet effet. (2023-10-13)

Cette initiative vise à offrir **un service de règlement amiable des différends** entre citoyens, en favorisant la communication, la recherche de solutions et l'apaisement des conflits, dans un cadre neutre, confidentiel et structuré.

Rôle et missions du conciliateur-arbitre

Le conciliateur-arbitre a pour mission d'intervenir à la demande des citoyens dans le cadre de **conflits de nature civile ou de voisinage**, notamment :

1. À la construction, la réparation ou l'entretien d'une clôture mitoyenne ou d'un fossé mitoyen en vertu de l'article 1002 du Code civil;
2. À des travaux de drainage qui engendrent la création, l'aménagement ou l'entretien d'un fossé de drainage :
 - a) Utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
 - b) Qui n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
 - c) Dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;
3. Au découvert en vertu de l'article 986 du Code civil.
2. Conciliateur agit d'abord comme **conciliateur**, en tentant de rapprocher les parties par le dialogue et la recherche d'un compromis.

En cas d'échec de la conciliation, **il peut agir comme arbitre**, c'est-à-dire trancher le litige en rendant une décision que les parties s'engagent à respecter.

Frais d'intervention

Un montant **forfaitaire de 500 \$** est exigé pour **un bloc de 10 heures d'intervention**, payable à la Municipalité de Sainte-Ursule. Ce montant couvre :

- Les démarches préliminaires (prise de contact, étude du dossier) ;
- Les rencontres de conciliation et/ou d'arbitrage ;
- La rédaction d'un rapport ou d'une décision le cas échéant.

Des coûts supplémentaires pourraient se grever en cas de recours à un expert d'un domaine spécifique.

Comment faire une demande ?

Les citoyens souhaitant recourir au conciliateur-arbitre doivent **prendre attache avec le bureau municipal** pour soumettre leur situation.

Un formulaire de demande sera à remplir et des pièces justificatives pourront être exigées.

Un service au bénéfice de la communauté

Le recours à ce service est **entièrement volontaire**, mais fortement encouragé avant toute démarche judiciaire. Il permet aux citoyens de **résoudre leurs différends rapidement, à moindres frais, dans un esprit de respect et de collaboration**.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Municipalité de Sainte-Ursule au 819 228-4345 poste 2460.

**Avis relatif à la mise en œuvre des dispositions du Règlement provincial S-3.1.02, r.1 et du
Règlement de zonage #385 sur les normes applicables et la sécurité des piscines**

RÈGLEMENT PROVINCIAL S-3.1.02

Le règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles a été adopté le 1^{er} novembre 2010 et modifié le 1^{er} juillet 2021. La dernière modification du 1^{er} juillet 2025 a aboli les droits acquis pour les piscines, qu'elles aient été installées avant ou après le 1^{er} novembre 2010.

Le Gouvernement du Québec a annoncé, le 19 septembre 2025, sa volonté de modification réglementaire dans les plus brefs délais afin de reporter l'échéance pour les piscines installées avant le 1^{er} novembre 2010. Cette modification réglementaire accordera un sursis d'au moins un an, aux citoyens ayant installé leurs piscines avant le 1^{er} novembre 2010.

Toutes les piscines installées après le 1^{er} novembre 2010 feront l'objet d'inspection de notre part.

Veuillez considérer les dispositions suivantes :

1. Une clôture doit entourer toute piscine (creusée, hors terre ou démontable) de 60m et plus d'eau;
2. Hauteur minimale : 1,2 m.
3. Impossibilité de passer un objet sphérique de 10 cm de diamètre au niveau de la clôture;
4. Pour les clôtures en mailles : mailles ≤ 3 cm ou présence de lattes;
5. La porte de la clôture doit se refermer automatiquement;
6. Piscine hors terre, démontable ou gonflable;
- ✓ Une piscine hors terre dont la hauteur de la paroi est d'au moins 1,2 en tout point par rapport sol n'a pas à être entourée d'une enceinte. Toutefois, l'installation d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant est obligatoire;
- ✓ Une piscine démontable ou gonflable dont la hauteur de la paroi est de 1,4m ou plus n'a pas à être entourée d'une enceinte. Toutefois, l'installation d'une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement pour empêcher son utilisation par un enfant est exigée.

RÈGLEMENT DE ZONAGE #385

- L'implantation des piscines est interdite dans les cours avant, mais permise dans les cours arrière ou latérales, qu'elles donnent sur rue ou non;
- La distance minimale entre la piscine, incluant tout patio surélevé servant à la piscine et ses accessoires au sol et toute ligne de lot ne donnant pas sur rue ou toute ligne de servitude est de 1.5 mètre;
- Les marges de recul pour les cours latérale ou arrière donnant sur rue s'appliquent, le cas échéant;
- La distance entre tout bâtiment principal et une piscine ou ses accessoires est de 3 mètres;
- La distance entre la piscine ou ses accessoires et tout bâtiment ou construction autre que le bâtiment principal ou ceux accessoires à la piscine doivent respecter une distance minimale de 2 mètres;
- Aucun système de filtration ou d'évacuation ne doit être directement raccordé au réseau d'égout municipal;
- Aucune piscine ni accessoire ne doit être construit sous un fil électrique.

L'installation de toute nouvelle piscine est tributaire à l'octroi d'un permis de la municipalité.

Tout propriétaire de piscine qui contrevient à une disposition du Règlement est passible d'une amende d'au moins 500\$ et d'au plus 700\$. Ces montants sont respectivement portés à 700\$ et à 1000\$ en cas de récidive.

Le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme effectuera des inspections au niveau des propriétés où les piscines sont installées après le 10 novembre 2010. Les propriétaires sont tenues de mettre à sa disposition les autorisations municipales d'installation de toute nouvelle piscine. À défaut, ils devront fournir les factures liées aux frais d'installation et confirmant la date de ladite d'installation.

Boubacar Gaye, technicien en aménagement et urbanisme

COMITÉ DES LOISIRS SAINTE-URSULE



Le Comité des loisirs Sainte-Ursule, en collaboration avec la FADOQ de Sainte-Ursule, tient à vous remercier chaleureusement pour votre participation nombreuses à notre évènement de financement lors de la vente de garage du samedi 23 août 2025. Votre soutien a grandement contribué au succès de cette journée !

Nous exprimons également notre gratitude envers notre fournisseur officiel : La Boucherie Dauphin ainsi qu'à la Municipalité de Sainte-Ursule pour leur collaboration et leur appui .

Restez à l'affût de nos prochaines activités dont HALLOWEEN 31 octobre 2025 et NOEL 14 décembre 2025. Nous espérons vous voir en grand nombre encore cette fois-ci !

Merci encore à tous nos commanditaires! Et vous tous de votre participation!



BIBLIOTHÈQUE

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI : 12 h 30 à 14 h 30 MERCREDI : 18 h 30 à 20 h 30 SAMEDI : 10 h À MIDI

Nous tenons à remercier monsieur Martin Champagne, propriétaire actuel du site de l'ancien moulin, pour le don du livre « Le moulin de Fontarabie sur la petite rivière du Loup » écrit par Christian Lessard et Martin Lessard.

Activités gratuites en octobre :

- **Mercredi soir 22 octobre à 19 h00 au centre communautaire :**

Grâce, entre autres, à une aide financière dans le cadre du programme « nos bibliothèques s'animent » de la MRC de Maskinongé, nous vous invitons à découvrir la culture Roma (gitans) avec La Troupe Caravane.

Réservation : 819 228-4345 poste 2405 ou biblio031@reseaubibliocqlm.qc.ca

- **Semaine des bibliothèques publiques du 18 au 25 octobre 2025**
Concours Ma biblio, un phare dans ma vie

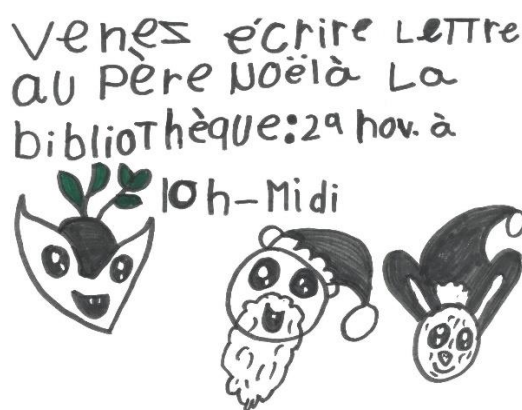
Si vous aimez les défis et votre bibliothèque, participez à ce concours en usant de vos talents de photographes ! Il suffit d'illustrer en quoi votre bibliothèque vous aide au quotidien, en quoi elle représente un lieu d'attache. À gagner : 2 cartes-cadeaux @Leslibraires d'une valeur de 100\$ chacune.

Informations : www.semainedesbibliotheques.ca/concours

#Semainedesbiblios

Activité à venir en novembre :

Lettre au Père Noël – samedi 29 novembre de 10 h 00 à midi



Notre équipe de bénévoles à la bibliothèque :

Mylène Courchesne, Marie-Claude Poulette, Marjolaine Lessard, Pauline Lacroix, Diane Faucher, Linda Simard, Guylaine St-Louis

Réjean Courchesne
Coordonnateur de la bibliothèque
819-228-4345 poste 2405
biblio031@reseaubibliocqlm.qc.ca

Une foule d'activités dans les bibliothèques de la région cet automne

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Louiseville, le 15 septembre 2025 – Les bibliothèques des municipalités de la MRC de Maskinongé ouvrent grand leurs portes cet automne et invitent petits et grands à participer à près d'une vingtaine d'activités gratuites.

Avec l'initiative *Nos bibliothèques s'animent*, la MRC de Maskinongé renouvelle son soutien envers les bibliothèques de son territoire afin que les citoyens puissent participer à une programmation riche et variée qui permet d'animer et de dynamiser ces lieux culturels.

L'arrivée du mois de septembre marquait l'ouverture officielle de la programmation avec la tenue des premières activités de la saison. À la bibliothèque de Louiseville, enfants et parents étaient invités à embarquer à bord du voyage qui les menaient à la découverte des racines irlandaises du Québec et des rapports entre Irlandais et Canadiens français au cours des 19^e et 20^e siècles. Cette conférence était présentée par l'historien Simon Jolivet.

La programmation d'ateliers ainsi que de rencontres avec des artistes et auteurs se poursuivra donc dans plusieurs bibliothèques, lieux culturels importants dans notre région au cours des prochaines semaines. La population est invitée à participer en grand nombre et à redécouvrir leur bibliothèque municipale, qui offre non seulement le prêt de livres, mais aussi des activités culturelles intéressantes.

Programmation de *Nos bibliothèques s'animent*

- 7 septembre à Saint-Étienne-des-Grès : Atelier de brico-vitrail
- 14 septembre à Louiseville : La part de l'Irlande dans l'histoire du Québec, par l'historien Simon Jolivet
- 27 septembre à Saint-Mathieu-du-Parc : Bienfaits des plantes médicinales pour les 55 ans et plus, par Marie-Claudine De Pairon
- 27 septembre à Saint-Paulin : Atelier de feutrage avec Diane Gendron
- 5 octobre à Saint-Étienne-des-Grès : Atelier de maquillage pour enfants et effets spéciaux
- 5 octobre à Saint-Alexis-des-Monts : Rencontre-vernissage avec l'artiste Daniel Corbeil, sculpteur et photographe
- 11 octobre à Saint-Boniface : Au spike de la programmation, par Technoscience Mauricie-Centre-du-Québec
- 22 octobre à Sainte-Ursule : À la rencontre des Roma (Gitans) avec la Troupe Caravane
- 2 novembre à Louiseville : Tahiti et la Polynésie française, par Pierre-Luc Côté
- 8 novembre à Saint-Boniface : Voyageurs, trappeurs et métis : genèse de l'Amérique française, par Dany Rousseau

- 9 novembre à Saint-Élie-de-Caxton : Atelier de dessin avec Catherine Bard
- 15 novembre à Sainte-Angèle-de-Prémont : Atelier de dessin nature et initiation à l'aquarelle avec Catherine Bard
- 15 novembre à Saint-Boniface : Ateliers de bruitage et images, par Julie Sa Muse
- 16 novembre à Saint-Étienne-des-Grès : Initiation à la sculpture sur bois
- 22 novembre à Saint-Alexis-des-Monts : Cirque et boules de neige (Activité de Noël parents-enfants)
- 28 novembre à Maskinongé : Atelier de fabrication de cartes de Noël
- 30 novembre à Saint-Alexis-des-Monts : Lancement du livre de Sonia Johnson aux Éditions Line Mc Murray
- 21 décembre à Saint-Justin : Spectacle de marionnettes *Dans nos maisons* avec Théâtre de deux mains

Les personnes qui souhaitent obtenir plus de renseignements ou qui désirent réserver leur place doivent communiquer avec leur bibliothèque municipale ou visiter le <https://culturemaskinonge.com/bibliotheques/>.

Cette initiative est rendue possible grâce à l'Entente de développement culturel de la MRC de Maskinongé et du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La programmation de *Nos bibliothèques s'animent* est d'ailleurs bonifiée avec la nouvelle Entente sectorielle de développement de la culture en Mauricie.

- 30 -

Information :

Jennifer St-Yves-Lambert
Agente de développement culturel et touristique
MRC de Maskinongé
819 228-9461, poste 3963
jennifer.lambert@mrc-maskinonge.qc.ca

Source :

Pier-Olivier Gagnon
Coordonnateur du Service des communications
MRC de Maskinongé
819 228-9461, poste 3919
pier-olivier.gagnon@mrc-maskinonge.qc.ca

Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

10 CONSEILS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES



AVERTISSEUR DE FUMÉE

- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol.
- Préférez un modèle à cellule photoélectrique qui déclenche moins d'alarmes inutiles.
- Changez-le selon la date de remplacement indiquée sur le boîtier par le fabricant.



PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

- Repérez deux issues possibles.
- Identifiez un point de rassemblement situé à l'extérieur et avisez tous les occupants de la résidence.
- Répétez les gestes à poser lors d'une évacuation en cas d'incendie avec tous les occupants.



COMMENT ÉVACUER VOTRE RÉSIDENCE

- Fermez les portes derrière vous pour empêcher la propagation des flammes et de la fumée dans les autres pièces ou dans les autres logements.
- Composez le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile.



ARTICLES DE FUMEUR

- Ne jetez pas de mégots dans les pots de fleurs ou sur le paillis.
- Déposez les mégots dans un contenant métallique.



SOURCE DE CHALEUR

- Éloignez les rideaux et les meubles à au moins 10 cm des radiateurs ou des plinthes électriques ou de toute autre source de chaleur.



ÉLECTRICITÉ

- Confiez l'installation électrique de votre domicile à un maître électricien.
- Utilisez des appareils électriques homologués au Canada et portant les sigles CSA et ULC.



MONOXYDE DE CARBONE

- Installez un avertisseur de monoxyde de carbone si vous avez un garage attenant à votre domicile ou si vous utilisez des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques.
- Suivez les normes du fabricant pour l'installation de votre avertisseur de monoxyde de carbone.



PRÉVENIR LES FEUX DE COUSSION

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.
- Ne chauffez jamais d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, peu importe le type de chaudron; utilisez une friteuse thermostatique.



RAMONAGE DES CHEMINÉES

- Confiez l'inspection et le ramonage de votre cheminée à un expert, une fois par année, avant la période du chauffage. Ce conseil est également de mise pour les tuyaux d'évacuation des foyers à granules.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes à l'extérieur dans un contenant métallique muni d'un couvercle également en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

Quebec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec



Alexandre Fafard

Directeur-Adjoint, service incendie

819-228-4345 poste 2430

incendie@sainte-ursule.ca

FADOQ



Qui n'a pas goûté, lors de nos soupers au local de la FADOQ, les repas de notre chef LOVE ?

Sylvain, nous a quitté le vendredi 3 octobre pour aller faire la cuisine, servir ses proches et les membres de la FADOQ qui sont rendus là-haut et qui sont heureux de l'accueillir. Tu laisses un grand vide, nous avons fait beaucoup de bouffes ensemble. Toujours prêt à se dépasser, il aimait tellement sa deuxième famille comme il disait c'était la FADOQ de Ste-Ursule. Maintenant c'est à ton tour de te reposer, tes souffrances sont maintenant terminées. À son conjoint Réjean, sa famille, le conseil d'administration et les membres FADOQ, nos plus sincères condoléances.

On t'aime Sylvain.

NOUVEAUX MEMBRES :

Bienvenue à la FADOQ de Sainte-Ursule à Sylvie Brisette, Daniel Plante, Lucie Leblanc, Monique Noël, Colette Arseneault, Francine Arvisais, Yvan Pichette, Jérôme Vermette et Micheline Bergeron. Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre grande famille de la FADOQ.

MEMBRES AFFINITÉS :

Charles Charette, Hélène Philibert, Mario Noël, Diane Giguère, Jacqueline Ladouceur, Lise Laperle & Lise Boulanger. Bienvenue à chacun d'entre vous.

PROCHAIN SOUPER :

Mercredi 15 octobre prochain à 17h30 au centre communautaire Jacques Charette au coût de 25\$. Voici le menu pour vous régaler : salade César, tortellini, sauce rosée & blanche, lasagne bolognaise, fettucine sauce carbonara, pain à l'ail, gâteau blanc & sucre à la crème. Apportez vos consommations. Réservez avant le 11 octobre : Danielle 819-228-8110
Diane : 819-268-5288 Lise : 819-228-5446 Pierrette : 819-228-6402

WHIST MILITAIRE :

Notre whist militaire annuel est de retour le dimanche 19 octobre

à 13h au centre communautaire avec les responsables Louiselle Gervais et Lise Arseneault, deux expertes pour ce jeu. Le coût est de 10\$. Collation et remise de prix. Inscription avant le 16 octobre : Danielle : 819-228-8110 Diane : 819-268-5288 Lise : 819-228-5446

Il faut former votre équipe de 4 personnes, mais donner votre nom et nous compléterons une équipe.

PROCHAIN DÉJEUNER :

Jeudi 30 octobre à 8h30 au restaurant Les ailes du Sport. Prix : le déjeuner du travailleur pour tous. Venez vous joindre à nous, une belle rencontre, on fait la jasette. Réservez avant le 27 octobre : Danielle 819-228-8110 Diane : 819-268-5288

ACTIVITÉS RÉGULIÈRES :

Toutes nos activités sont reprises :

Lundi 10h : Viactive avec Jacqueline et Diane

Lundi 13h15 : Pétanque intérieure

Mercredi 10h : Harmonie

Mercredi 13h : 500- PAY ME- POKER

Jeudi 13h 30 à 15H: Cours de danse. (début 9 octobre)

Bienvenue à tous, venez vous joindre à nous, beaucoup de plaisir, c'est gratuit (sauf les cours de danse) une collation vous est servie avec amour.

PROCHAINES ACTIVITÉS À NE PAS MANQUER :

Lors de notre souper **du mercredi 12 novembre**, il y aura quelque chose de spécial qui vous sera présenté. Réservez maintenant, vous ne serez pas déçu, ça vaut la peine d'être présent.

MARCHÉ DE NOËL :

Dimanche 16 novembre de 10h à 16h au centre communautaire. Venez encourager nos exposants et aussi la cantine de la FADOQ. La soupe à Diane, hot dog, sandwich au fromage, etc.

CARTES DE MEMBRES :

Il me reste des renouvellements du mois de septembre et bientôt ce sera octobre. Téléphonez à Danielle 819-228-8110 Diane 819-268-5288. Quand vous renouvelez votre carte, vous contribuez au financement de votre club. Vous pouvez aussi vous joindre à nous, 30\$ pour un an, 55\$ pour deux ans. Il y a aussi la carte affinité au coût de 12\$ pour les gens qui ont 50 ans et moins et aussi les personnes qui ont une carte de membre dans différents clubs.

Venez à nos activités, ils sont très populaires et les gens aiment venir à Sainte-Ursule. N'hésitez pas à me rejoindre, je suis là pour répondre à vos questions ou vos suggestions.

« Ça bouge à la FADOQ de Sainte-Ursule »

Danielle Beauregard votre présidente

Party d'huîtres **À VOLONTÉ** et buffet italien avec spectacle **VENDREDI 24 OCTOBRE 2025**

Sous la présidence d'honneur de
Johanne Labrèche de chez Maskiford



SPECTACLE DE KATH'S BAND

Coût du billet : 110 \$
Possibilité de virement Interac,
chèque ou argent et
possibilité d'avoir un reçu.

COMMANDITAIRE OFFICIEL :



À La Porte de la Mauricie - 4, rte Sainte-Anne O, Yamachiche
Entrée à 17 h 15 - Souper, musique et danse

BILLETS DISPONIBLES :
Centre des Femmes l'Héritage : 819 228-8421
et Marché Métro Plus Émery, Louiseville

Tous les profits iront à **L'Héritage**
CENTRE DES FEMMES

*Ouvreurs d'huîtres
professionnels
sur place*



ÉQUIJUSTICE MASKINONGÉ

Vous vivez un conflit avec

- Voisinage, proche aidance
- Interpersonnel, intrafamilial
- Travail, scolaire
- Etc.

Nous sommes là pour vous aider.
Gratuit et confidentiel.

La **médiation sociale** permet à toute personne traversant une situation de
conflit d'être accompagnée par un tiers impartial pour encourager le dialogue.

equijustice.ca

819 228 8693

Équijustice Maskinongé est un
organisme communautaire à but non
lucratif.

Nous entendons par médiation, toute
démarche de dialogue entre personnes,
quels que soit le sujet ou la forme.

Les personnes qui souhaitent
s'impliquer dans ce type de démarches
sont volontaires.

Nos services sont confidentiels et
gratuits.

Centre l'Étape
Prévention – Sensibilisation – Soutien en dépendance



**Programmation
automne 2025**

Activités de la semaine

2 octobre à 13h30
Atelier de zoothérapie
9 octobre à 13h
Atelier de massage
16 octobre à 13h
Yoga du rire
23 octobre à 11h
Brunch conférence thème
le pardon (5\$)
30 octobre à 13h
Lampion d'halloween (2\$)
6 novembre à 13h
Jeux de société
13 novembre à 13h
Méditation et yoga sur
chaise
20 novembre à 13h
Cercle de parole "Parler
pour parler"
27 novembre à 11h
Brunch conférence avec
Samantha (5\$)
4 décembre à 13h
Fabrication de chandelier
de Noël (2\$)
11 décembre à 13h
Gravure sur bois (2\$)
18 décembre à 11h
Dîner de Noël et jeu du
mot dans le front (10\$)

**Atelier de création
l'arbre de vie**

15 octobre à 13h30
22 octobre à 13h30
29 octobre à 13h30
5 novembre à 13h30
23 novembre à 13h30
19 novembre à 13h30
26 novembre à 13h30
3 décembre à 13h30

Café entraide

1 octobre à 13h
11 novembre à 13h
10 décembre à 13h

Brunch au restaurant

21 octobre à 9h
18 novembre à 9h
16 décembre à 9h

Nos activités sont conçues pour favoriser le développement personnel, renforcer les facteurs de protection liés à la dépendance et créer un environnement de soutien propice à l'épanouissement et au bien-être des participants.

Il n'est pas obligatoire d'être membre pour recevoir un service, mais pour participer aux activités, une cotisation de 5\$/année est nécessaire.

Inscriptions obligatoires.
Toutes nos activités sont ouvertes à tous.
819-228-8377

Nos services

- Évaluation de la dépendance
- Soutien et suivi individuel
- Soutien aux proches des personnes dépendantes
- Bibliothèque
- Groupe de soutien
- Activités de développement personnel



L'ÉTAPE
Organisme en dépendance

**Découvrez
NOS SERVICES**

Réseau d'autobus Express 

Taxis collectifs et partagés 

Transports pour les groupes 

Transports adaptés 

Allez aimer notre
page Facebook







CTCAM
TRANSPORTS COLLECTIFS ET ADAPTÉS
MRC de Maskinongé

819.840.0603
ctcmaskinonge.org

DOSSIERS DES ÉLUS

- **Monsieur Réjean Carle**, maire : MRC, assurances, D'office sur tous les comités, substitut à la Régie d'aqueduc de Grand Pré;
- **Madame Denise Béland**, conseillère au poste numéro un : Ressources humaines, Suivi budgétaire, Politique famille-aînés, voirie, Comité des mesures d'urgence, Pique-nique et Parc des Ursulois;
- **Monsieur Jeannis Charette**, conseiller au poste numéro deux : Aqueduc Fontarabie-Beaupré, Voirie, Pompiers, Agir Maskinongé; Comité des mesures d'urgence, Véhicules
- **Madame Sylvie Lessard**, conseillère au poste numéro trois : Développement durable, Art et culture, Parc des Chutes; OBVRLY
- **Madame Josée Bellemare**, conseillère au poste numéro quatre : Ressources humaines, Communications (Web et Internet), Régie d'aqueduc, Comité des mesures d'urgence;
- **Monsieur Philippe Dauphin**, conseiller au poste numéro cinq : Comité des mesures d'urgence, Service sanitaire, Entretien des bâtiments, Comité consultatif d'urbanisme;
- **Madame Sylvie Béland**, conseillère au poste numéro six : Loisirs, Bibliothèque, Subventions aux organismes, Comité consultatif d'urbanisme, Comité des loisirs

Fonction	Noms	Poste
Secrétaire-réceptionniste	Diane Faucher	2400
Maire de la Municipalité de Sainte-Ursule	Réjean Carle	2425
Urbanisme (permis et réglementation)	Boubacar Gaye	2460
Directrice générale et greffière-trésorière	Guylaine St-Louis	2450
Bibliothèque municipale	Réjean Courchesne	2405
Directeur adjoint, service incendie	Alexandre Fafard	2430
Directeur des travaux publics/Inspecteur Municipal	Simon Rioux	2445
Adjointe administrative	Sylvie Brunette	2435

Bureau municipal : 819-228-4345